

Adhésion au CAUE

Le CAUE, ASSOCIATION LOI DE 1901, est un organisme de droit privé qui assure des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

	2019 / 2021	Offre adhérents
PARTICULIERS	15.00 €	Invitation aux conférences, débats, visites, documentations, etc...
ORGANISME	100 €	
COMMUNES	0.15 €/hab. avec un minimum de 15€ et un maximum de 5 000 € par commune <i>(La commune adhère en son nom propre, l'adhésion de la communauté de communes ne peut se substituer à celle de la commune.)</i>	Etude préalable en matière d'aménagement urbain ou paysager, de programmation architecturale, etc.
COMMUNAUTES DE COMMUNES	< 10.000 hab. = 500 € 10 à 30.000 hab. = 1.000 € 30 à 50.000 hab. = 1.500 € > 50.000 hab. = 2.000 €	Etude préalable en cas de projet intercommunal. Note d'intention en vue de formation aux élus et techniciens. Etc.
PAYS	200 €	

Convention avec le CAUE

Le CAUE a pour habitude de passer des conventions d'objectifs avec les collectivités.

Le CAUE assume sur ses fonds propres, constitués notamment par le versement de la Taxe d'Aménagement, 50 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes au contenu de la convention et correspondant à ses missions.

	2019/ 2021
ETUDES CAUE	500 € / jour Dont 50% pris en charge par le CAUE -> 250 €/ jour à la charge de la collectivité
FORMATIONS CAUE	600 € / jour Dont 50% pris en charge par le CAUE -> 300 €/ jour à la charge de la collectivité